

Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6702e séance

Jeudi 12 janvier 2012, à 15 h 30
New York

Président :	Mme Nkoana-Mashabane	(Afrique du Sud)
Membres :	Allemagne	M. Eick
	Azerbaïdjan	M. Mammadyarov
	Chine	M. Liu Guijin
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Bonne
	Guatemala	M. Rodas Melgar
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Haroon
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Esaw

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité (S/2011/805)

Lettre datée du 4 janvier 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/13)

Lettre datée du 9 janvier 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2012/20)

12-20580 (F)





La séance est reprise à 15 h 45.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, la délégation pakistanaise vous souhaite une chaleureuse bienvenue au Conseil de sécurité. Nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre délégation, une visite productive et nous adressons tous nos vœux à l'Afrique du Sud et à l'African National Congress (ANC) à l'occasion des 100 ans de ce parti. Dans ce contexte, il est tout à fait approprié que l'allocution du Président Zuma retienne l'attention parce qu'il a réalisé un véritable tour de force en Afrique. Son rôle au sein de l'Union africaine doit être considéré comme novateur dans l'histoire. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son rapport à juste titre détaillé (S/2011/805) et son exposé sur l'Afrique. Nous remercions aussi les Ministres des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, de la Colombie, du Guatemala et du Kenya ainsi que le Commissaire de l'Union africaine pour leur participation et leurs déclarations importantes. Enfin, nous saluons les représentants spécialement venus de Chine, de France, d'Allemagne, du Portugal et du Togo pour participer au débat d'aujourd'hui.

L'Afrique ne cesse de faire mentir ses détracteurs, parce que en plus d'aller de l'avant, elle s'emploie à régler les problèmes liés à la paix et à la sécurité, notamment par l'instauration d'un dialogue avec les groupements internationaux et régionaux de pays. Nous saluons l'initiative sud-africaine, fort opportune et qui fera date, d'organiser un débat sur les relations entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies. La présence de représentants de haut niveau traduit tout l'intérêt porté à ces relations par les dirigeants africains. L'Afrique du Sud est après tout le pays qui a introduit dans le monde la notion de législation de transition et qui a fait respecter l'état de droit de manière pacifique, un exemple dont l'humanité peut s'inspirer.

Le débat d'aujourd'hui au Conseil ne serait pas complet sans évoquer le formidable exemple donné par le Président Nelson Mandela et l'archevêque Desmond Tutu. C'est cela le leadership de dimension mondiale.

L'Asie et l'Afrique sont liées par de solides relations historiques et d'amitié. Le début du XXe siècle a été marqué par les mouvements d'indépendance sur le sous-continent sud-asiatique et par la lutte pour la liberté en Afrique, qui se sont inspirés les uns des autres. Le ferme appui du Pakistan à la lutte pour la décolonisation en Afrique est bien connu. Aujourd'hui, ces deux continents sont partenaires pour la paix et le développement dans leurs pays respectifs et pour apporter la prospérité à leurs populations. Avec bientôt 70 % du commerce mondial passant par nos côtes, le monde va devoir compter avec nous.

Je rends hommage à la sagesse et à la sagacité africaines. En effet, alors que la plupart des organisations régionales sont fondées uniquement sur des considérations commerciales et économiques, l'Afrique a réalisé des avancées considérables pour faire de la question de la paix et de la sécurité une responsabilité collective. L'Union africaine incarne cet esprit d'avant-garde.

En 10 ans d'existence, l'Union africaine a créé une structure solide en faveur de la paix en Afrique, grâce à son architecture africaine de paix et de sécurité. Cette architecture repose sur des institutions telles que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Groupe des Sages, la Force africaine en attente et le Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement postconflit. Un ensemble d'organisations sous-régionales vient renforcer cette architecture.

L'Union africaine a mis au point des mesures concrètes pour faire face à toutes les phases d'un conflit. De la diplomatie préventive et des efforts de médiation aux activités de maintien et de consolidation de la paix en passant par le lancement de processus politiques catalyseurs, le continent a recours à tout un éventail d'outils puisés dans la panoplie internationale de mesures en faveur de la paix et de la sécurité. Le monde peut s'en inspirer. Aujourd'hui, l'Afrique utilise avec sagacité les divers moyens pacifiques de règlement des différends, tels qu'énoncés au Chapitre VI de la Charte des Nations Unies – une pratique que le Conseil doit reprendre.

La coopération entre l'Union africaine et l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité apporte une valeur ajoutée aux activités de ces deux organisations, en particulier pour les questions liées à la paix et à la sécurité. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU définissent les relations entre ces deux organisations au niveau stratégique. La Commission de l'Union africaine et le Secrétariat de l'ONU assurent les services administratifs sur lesquels s'appuie ce partenariat. Il convient ici de noter la position unie et consensuelle de l'Afrique en faveur d'une meilleure représentation du continent au Conseil de sécurité, une demande légitime

et qui, à terme, renforcera également la coopération entre ces deux organes.

Mais les échanges entre l'Union africaine et l'ONU, en particulier entre le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité, tardent à prendre la forme d'une vision stratégique commune en matière de prévention et de gestion des conflits, ce qui se traduit par l'incapacité de régler certaines crises. Or cette vision devrait permettre d'accroître la cohérence politique des mesures prises pour s'attaquer aux problèmes liés à la paix et à la sécurité. Il sera certes essentiel de coordonner le développement d'une vision stratégique commune, mais nous pensons également que le fait de mettre l'accent de manière spécifique sur trois domaines clefs permettrait aussi de renforcer la coopération entre ces deux organes.

Premièrement, des efforts doivent être faits pour faire en sorte que le mécanisme de consultation annuelle entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité donne lieu à la formulation de positions et de stratégies cohérentes. Les deux organes peuvent y parvenir en ayant des contacts plus fréquents et informels, notamment entre leurs présidences respectives. Des échanges similaires doivent aussi exister entre la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat, ainsi qu'entre les autres organes concernés du système de l'Union africaine et du système des Nations Unies, en particulier la Commission de consolidation de la paix et ses cinq formations pays, qui concernent toutes des pays situés en Afrique.

Deuxièmement, une interaction régulière avec les organisations sous-régionales africaines sera indispensable pour qu'il y ait des points communs dans les décisions que prennent les deux organisations en matière de paix et de sécurité, ce qui permettra ainsi de garantir leur bonne mise en œuvre. Le Conseil de sécurité a déjà clairement exprimé ses intentions à cet égard dans la déclaration présidentielle du 13 janvier 2010 (S/PRST/2010/1). Le défi consiste maintenant à traduire les intentions en actes.

Enfin, la coopération entre l'Union africaine et l'ONU – comme l'a noté également le Président Zuma – peut être optimisée en donnant résolument la priorité au renforcement des capacités locales. Sachant que la plupart des efforts de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité se fondent sur les dispositions du Chapitre VI relatif au règlement pacifique des différends, les deux organisations peuvent recenser les domaines pertinents où elles doivent coopérer pour renforcer les capacités en matière de médiation, d'arbitrage et autres mesures de diplomatie préventive.

La réforme du secteur de la sécurité est un autre champ de coopération possible. L'Union africaine a défini un cadre politique détaillé de mise en œuvre en matière de réforme du secteur de la sécurité, qui doit être appuyé par l'ONU. Il importe en outre d'étendre la coopération entre l'Union africaine et l'ONU au-delà des activités du Conseil de sécurité pour incorporer des questions telles que les pratiques en matière de commerce équitable, la sécurité alimentaire et environnementale, et l'investissement dans les institutions de gouvernance.

Je voudrais terminer en affirmant que le Pakistan, en tant qu'État observateur auprès de l'Union africaine et que pays en quête de paix et de stabilité au sein de sa propre région, se sent très proche du thème du présent débat. Sur les quelque 10 000 Casques bleus pakistanais déployés dans les missions des Nations Unies à travers le monde, 9 000 accomplissent leur devoir en Afrique. La paix et la stabilité de l'Afrique sont pour nous synonymes de leur sécurité et de leur retour sains et saufs au pays. Par ailleurs, les progrès économiques de l'Afrique sont synonymes de débouchés pour tout l'hémisphère Sud, y compris le Pakistan.

Nous espérons que le débat d'aujourd'hui, qui voit une participation de haut niveau, et le projet de résolution qui sera adopté tout à l'heure (S/2012/25) permettront de donner un peu plus corps aux modalités de coopération entre l'Union africaine et l'ONU, et ouvriront la voie à une collaboration constructive. Le Pakistan est fier aujourd'hui d'être l'un des coauteurs de l'important projet de résolution dont est saisi le Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Inde.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la délégation sud-africaine d'avoir organisé le présent débat. Je tiens aussi à vous remercier personnellement et sincèrement, Madame la Présidente, ainsi que le Président Jacob Zuma, de présider cette séance. Je voudrais également remercier le Secrétaire général et les représentants de l'Union africaine (UA) et des organisations sous-régionales de leurs précieuses déclarations. La présence d'un si grand nombre de représentants gouvernementaux de haut niveau témoigne de l'importance du débat d'aujourd'hui.

Nous saluons l'initiative de la délégation sud-africaine d'avoir organisé un atelier à l'intention des acteurs concernés en amont de la présente séance. Cela a permis d'énoncer en termes clairs les mesures nécessaires au renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine; des mesures que l'on retrouve également dans le projet de résolution (S/2012/25) qui est soumis aujourd'hui au Conseil pour adoption, et dont nous avons le privilège d'être coauteur.

Les deux tiers des questions dont le Conseil est activement saisi concernent l'Afrique et le Conseil consacre environ les trois quarts de son temps aux problèmes africains. Il n'est donc pas exagéré de dire que la réussite des efforts du Conseil en Afrique déterminera dans une large mesure son efficacité globale dans l'exécution du rôle d'organe principal de l'Organisation des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales que lui a confié la Charte.

Dans ce contexte, il importe que nous soyons à l'écoute de l'Afrique et de ses organisations, de sorte que les activités du Conseil non seulement se fondent sur les besoins de l'Afrique, mais complètent celles des pays et organisations africains. La coopération avec l'Afrique permettra également au Conseil d'agir en comprenant mieux la situation qui règne sur le terrain, ce qui garantira une prise en main africaine des solutions et favorisera une paix et une sécurité durables sur le continent africain.

De fait, le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies reconnaît l'importance des organisations régionales et leur rôle dans les questions relatives à la paix et la sécurité internationales. La Charte établit également un cadre général pour la coopération entre le Conseil et les organisations régionales. Aussi sommes-nous favorables au renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

Nous pensons que ce partenariat doit se fonder sur des approches stratégiques et opérationnelles à long terme, en prenant en considération la complémentarité des atouts de chacune des deux organisations. L'accent devrait être mis sur le renforcement des capacités de l'architecture africaine de paix et de sécurité pour que l'Union africaine devienne un partenaire plus efficace et plus solide du système des Nations Unies. À cet égard, nous saluons la création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, qui devrait favoriser une coopération systématique et généralisée entre les deux organisations. Nous espérons vivement que le Bureau mettra rapidement en place des canaux officiels d'interaction avec les divers organes de l'Union africaine et les organisations sous-régionales. D'autres mesures, comme le dialogue annuel entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité, le programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine présenté par le Secrétaire général, les liens entre les Secrétariats de l'ONU et de l'UA, entre autres, sont également les bienvenues et devraient faciliter des échanges réguliers.

L'Union africaine a déjà clairement prouvé sa capacité de régler les problèmes africains. Le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan a facilité le dialogue entre les parties à l'Accord de paix global. Nous continuons d'appuyer ses efforts en faveur de la paix et de la sécurité au Darfour dans le cadre du processus politique au Darfour. De même, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) constitue le pilier des efforts internationaux en vue de stabiliser la situation en Somalie. Autre exemple, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour a grandement contribué à améliorer la situation dans cette région, y compris grâce à des programmes sociaux communautaires.

Pour que ces missions réussissent et que d'autres missions conjointes soient menées à l'avenir, il est nécessaire qu'il y ait une meilleure compréhension entre l'ONU et l'UA aux niveaux stratégique et opérationnel. Le Conseil doit être davantage disposé à soutenir l'Union africaine dans les domaines critiques des ressources financières, des multiplicateurs de force et des moyens dont peuvent avoir besoin ces missions.

Pour que la coopération entre l'ONU et l'UA soit efficace et durable, il ne faut pas que le Conseil l'aborde de manière sélective. Le partenariat ne doit pas se limiter uniquement aux domaines qui arrangent le Conseil, mais s'étendre aussi à ceux où il peut y avoir des différences de point de vue, et il doit être fondé sur le respect mutuel. Cela suppose un changement de mentalité et nécessite d'augmenter le nombre de membres permanents du Conseil afin que celui-ci reflète les réalités contemporaines et représente mieux les pays en développement, y compris ceux de l'Afrique. Ainsi, le Conseil sera non seulement plus représentatif, mais mieux à même de régler les problèmes qui se posent aujourd'hui à la communauté internationale.

Consciente du rôle que joue l'Union africaine pour gérer les questions africaines, que ce soit celles qui touchent à la paix et à la sécurité ou celles relatives au progrès social et au développement, l'Inde a institutionnalisé sa coopération avec l'Union africaine. Je tiens à rappeler ici la visite historique du Premier Ministre Manmohan Singh à Addis-Abeba en mai 2011 pour prendre part au deuxième Sommet du Forum Afrique-Inde, qui est révélatrice de l'importance de nos relations avec les États africains. Parce que nous partageons les mêmes objectifs que l'Union africaine, le Sommet a approfondi encore plus le partenariat Inde-Afrique pour le développement, ainsi que la coopération aux fins de la paix et de la sécurité.

L'Inde a versé 2 millions de dollars aux opérations de l'AMISOM – dont 1,5 million par l'entremise de l'UA – sans aucune condition. L'Inde a ouvert aussi des lignes de crédit de 5 milliards de dollars sur les trois prochaines années pour permettre à l'Afrique d'atteindre ses objectifs de développement. L'Inde versera 700 millions de plus pour la mise en place de nouvelles institutions et de programmes de formation, en consultation avec l'Union africaine et ses institutions. L'Inde offre aussi à des ressortissants africains 22 000 bourses dans différents domaines de renforcement des capacités pour la période 2011-2014.

Toutes ces actions renforceront les capacités institutionnelles de l'UA et aideront aussi le Conseil à traiter les questions africaines, en partenariat avec l'UA.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance. Je tiens aussi à remercier S. E. le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa participation active à nos débats de ce matin.

Le Maroc, membre fondateur de l'Organisation de l'unité africaine, place la stabilité et le développement du continent africain au premier plan des priorités de sa politique étrangère, adoptant dans ce sens la voie de la coopération et de la solidarité pour relever les défis économiques, sociaux, politiques et sécuritaires qui entravent le développement global de notre continent. Parallèlement, et depuis qu'il en est Membre, le Maroc a toujours contribué à la réalisation des buts et principes de l'Organisation des Nations Unies, qu'il s'agisse du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la coopération pour le développement durable ou du respect et de la promotion des droits de l'homme.

Sur la base de cet engagement africain et international de longue date et durable, le Maroc participe très activement à tous les efforts sincères menés pour intensifier la coopération entre notre organisation et notre continent africain, dans le respect total des spécificités et particularités de chacun des partenaires. Dans ce cadre, mon pays a pris part aux efforts internationaux et régionaux pour le règlement de nombreux conflits. Il a aussi fourni des contingents, de façon continue, aux forces de maintien de la paix des Nations Unies, particulièrement en Afrique. C'est avec la même conviction que le Royaume du Maroc a appuyé les processus démocratiques dans plusieurs pays africains et contribué à la consolidation de leur stabilité grâce à une coopération efficace dans des domaines fondamentaux aux fins de leur développement durable. Étant donné l'interdépendance du développement économique et de la paix et la sécurité, le Maroc a appuyé les efforts de développement en Afrique par le biais du renforcement des relations commerciales et des investissements économiques, et par le biais de la formation et du lancement de projets ambitieux.

On ne saurait nier le rôle précieux que jouent les organisations et les groupements sous-régionaux dans la réalisation des aspirations continentales et régionales, en particulier en Afrique. C'est ce qui explique notre attachement au projet maghrébin et notre disponibilité permanente à le relancer le plus rapidement possible, au bénéfice des cinq pays qui le constituent et de leurs stabilité et prospérité.

Convaincu qu'il importe de renforcer et de développer les forums de consultation et de coordination entre les pays africains, le Maroc a contribué conjointement avec d'autres pays africains frères à la création de la Conférence ministérielle sur la coopération dans le domaine de la pêche entre États africains riverains de l'océan Atlantique, l'objectif étant de renforcer l'action commune et la mise en commun des compétences dans des domaines divers, comme le développement humain, le développement durable et la lutte contre la criminalité organisée.

La réalisation des objectifs communs des Nations Unies et des organisations régionales, en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité, doit tenir compte des aspects suivants :

Premièrement, avoir une bonne compréhension et une bonne vision et respecter les dispositions de la Charte des Nations Unies et les chartes des organisations régionales.

Deuxièmement, tenir compte de la responsabilité principale conférée au Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, puisque la Charte des Nations Unies appelle le Conseil à encourager le développement du règlement pacifique des différends d'ordre local par le moyen d'accords ou d'organismes régionaux, soit sur l'initiative des États concernés ou sur le renvoi du Conseil de sécurité, dans le strict respect des autres dispositions de la Charte.

Troisièmement, procéder à des évaluations de manière à éviter toute concurrence qui risque d'entraver ou de retarder le règlement de tout conflit et différend.

Quatrièmement, l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales doivent prévoir les conflits et les différends et faire en sorte qu'ils n'éclatent pas.

Cinquièmement, remédier aux causes profondes des conflits et lutter contre les velléités sécessionnistes, l'instabilité et le terrorisme; pour cela, l'ONU et l'ensemble de ses États Membres et de ses organes sont invités à renforcer leur appui aux efforts de développement durable et à contribuer à la réussite des réformes, du changement démocratique et de la bonne gouvernance.

Sixièmement et enfin, dans les cas qui nécessitent l'intervention de plus d'une organisation régionale, l'expérience a montré qu'il importe que ces organisations coordonnent leur action, entre elles et avec l'Organisation des Nations Unies, ce qui évitera les doubles emplois, voire la concurrence, et permettra aux organisations les plus compétentes et les mieux placées de faire face à une situation donnée.

Le Maroc africain, fier de sa relation historique et solide avec ses frères africains, est prêt à appuyer tous les efforts de l'ONU visant à renforcer la sécurité et la stabilité des pays africains, dans le strict respect de leur indépendance, de leur souveraineté et de leur unité nationale et territoriale. Il est aussi prêt à participer activement à tout effort visant à relever les défis posés par le terrorisme, la piraterie et le fléau de la drogue, qui font peser une menace sur nos frères, en particulier au Sahel, au Sahara et dans la corne de l'Afrique.

Enfin, Madame la Présidente, je voudrais appeler votre attention, et celle du Secrétariat, sur le texte arabe du projet de résolution dont nous sommes saisis. Il contient de nombreuses lacunes et certaines parties semblent tout simplement vidées de leur sens. Nous espérons qu'il sera remédié à cela aussi rapidement que possible.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Éthiopie en sa qualité de Présidente de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

M[me] Sinegiorgis (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la République sud-africaine d'avoir organisé ce débat public sur le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (UA), ainsi que d'avoir fourni le document de réflexion (S/2012/20) et permis à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) de participer à ce très important débat.

De même, je voudrais féliciter le Secrétariat pour le rapport du Secrétaire général sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité (S/2011/805).

Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'avoir organisé un débat sur le même sujet au début de la semaine à Addis-Abeba, et la Commission de l'Union africaine d'avoir publié un rapport exhaustif sur ce partenariat important. La réunion qui s'est tenue à Addis-Abeba était en effet un événement très important, qui nous a donné l'occasion de redoubler notre détermination à renforcer le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU, sur la base des principes consacrés par la Charte et des principes de complémentarité, de subsidiarité, de partage des obligations, d'avantages comparatifs et de souplesse.

Je voudrais également m'associer et souscrire pleinement aux déclarations faites par le Commissaire Lamamra et M. Moses Watengula.

À notre avis, ce débat arrive à point nommé – au moment où l'Afrique déploie des efforts considérables pour combler les lacunes en matière de paix et de sécurité, aux niveaux continental et sous-régional, par le biais de l'architecture africaine de paix et de sécurité.

L'IGAD se félicite du niveau de coopération qui existe entre l'ONU et l'Union africaine, d'une part, et entre l'ONU et les organisations sous-régionales africaines telles que l'IGAD, d'autre part. Nous nous félicitons également de l'intention d'examiner des

moyens supplémentaires de promouvoir une coopération plus étroite. Nous notons avec satisfaction qu'au cours de ces dernières années, des progrès importants ont été réalisés en matière de règlement de conflits, de maintien de la paix, de consolidation de la paix après les conflits et de reconstruction. Ceci va dans le sens de l'objectif primordial du programme de l'Union africaine en matière de paix et de sécurité, qui est de créer une dynamique propice à l'émergence d'une Afrique plus intégrée, plus pacifique et plus prospère.

À cet égard, la signature et la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et la Mission de l'Union africaine en Somalie sont des exemples qui illustrent bien une coopération fondée sur la souplesse et faisant le meilleur usage des avantages comparatifs de l'Union africaine, des organisations sous-régionales telles que l'IGAD et de l'ONU pour des stratégies efficaces en matière de médiation, de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

À l'IGAD, nous mettons toujours l'accent sur le rôle primordial de l'Union africaine pour les questions de paix et de sécurité sur le continent. C'est à cause de cet engagement sans faille que nous mettons tout en œuvre pour coordonner les efforts sous-régionaux avec notre organisation continentale. Il convient de souligner que l'IGAD ne tient aucune réunion, à n'importe quel niveau et si délicate que soit la question inscrite à l'ordre du jour, sans la présence de l'Union africaine. Nous ne doutons nullement qu'en œuvrant de concert, nous sommes capables d'obtenir des résultats supérieurs à la somme de nos parties constituantes.

Malgré les nombreux progrès réalisés, les problèmes liés à la clarté des mandats, à l'insuffisance des capacités et à des financements prévisibles, souples et versés en temps voulu demeurent préoccupants. Par conséquent, il est essentiel que toutes les parties concernées continuent de participer à des activités visant à trouver des solutions innovantes et réalistes à ces éléments importants d'une mise en œuvre pleine et effective de ce partenariat stratégique.

Tout en soulignant la nécessité de consolider ces gains, nous estimons que le Conseil de sécurité doit appuyer l'Union africaine, et à travers elle les organisations sous-régionales comme l'IGAD, sur la base des principes de complémentarité et de subsidiarité, énoncés au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous sommes d'avis que les organisations continentales et sous-régionales sont mieux placées en termes de proximité géographique, de connaissance intime des conditions politiques et culturelles locales et d'expériences communes pour ce qui est des initiatives régionales de paix et de sécurité. Par conséquent, sans porter préjudice au mandat mondial du Conseil de sécurité concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la communauté internationale aura avantage à apporter l'appui voulu à ces institutions en vue du maintien de la paix et de la sécurité régionales.

À cet égard, de plus grands efforts sont nécessaires pour que la coopération entre l'ONU et l'Union africaine devienne plus efficace, notamment par le biais d'une planification conjointe et d'évaluations conjointes des opérations de paix sur le continent. Ces efforts doivent se fonder sur le respect du mandat et des responsabilités de chaque organisation, en cherchant à établir la meilleure répartition possible des tâches entre elles.

Le mandat du Conseil de sécurité est clair. C'est l'organe qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, il ne devrait pas être très difficile d'appliquer les dispositions du Chapitre VIII avec souplesse et sagesse, l'objectif étant de relever un défi commun. En fait, les résultats obtenus par l'IGAD, en partenariat avec l'Union africaine, au Soudan, en Somalie et dans d'autres secteurs préoccupants pour la sécurité régionale, illustrent ce qui peut être accompli dans ce domaine. Par conséquent, nous voudrions souligner la nécessité pour l'ONU d'intensifier ces initiatives régionales et d'accélérer ses efforts en vue de mettre en œuvre le plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Des efforts plus intenses sont d'autre part nécessaires pour rendre pleinement opérationnelle l'architecture africaine de paix et de sécurité, y compris la Force africaine en attente et le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent.

En outre, il est essentiel pour atteindre ces objectifs de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, notamment par les consultations annuelles. Nous estimons que ces réunions doivent aboutir à des mesures concrètes sur les modalités et les moyens de forger des partenariats stratégiques pour l'examen des questions spécifiques qui intéressent et préoccupent ces deux entités. À cet égard, il convient également de prendre des mesures concrètes pour renforcer la coordination entre ces deux entités importantes au

niveau de l'élaboration des politiques, cela afin d'éviter non seulement des positions contradictoires mais également toutes activités faisant double emploi.

Au niveau opérationnel, le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine doivent assurer la complémentarité de leurs efforts, ainsi que l'adoption de points de référence et de calendriers réalistes. Le renforcement des efforts de l'Union africaine et de sa capacité institutionnelle à planifier, déployer et gérer de façon efficace les opérations de maintien de la paix est une condition essentielle de leur succès. Il importe également que l'Union africaine dirige et prenne en charge ce processus. Cela exigera des partenariats plus forts, un esprit d'ouverture et un leadership déterminé. Nous pensons qu'il y a moyen d'intégrer ces éléments essentiels dans la coopération entre l'ONU et l'Union africaine.

Toutefois, nos meilleures intentions ne serviront à rien si nous ne finançons pas les opérations de maintien de la paix en Afrique d'une façon adéquate, souple et prévisible. Il faut également coordonner les efforts entre l'ONU et les organisations régionales. L'IGAD appuie fermement une collaboration plus étroite entre l'ONU et, d'autre part, l'Union africaine et les organisations sous-régionales. Pour stimuler un engagement plus complet des organisations régionales, nous devons nous débarrasser des vieilles habitudes et du protectionnisme institutionnel, et adopter à la place une approche souple et ouverte, adaptée à la situation considérée.

Je tiens, pour terminer, à féliciter les nouveaux membres du Conseil et à exprimer notre profonde gratitude au Gabon et au Nigéria d'avoir si bien représenté l'Afrique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nigéria dont le pays assure la présidence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

M[me] Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance à la République sud-africaine pour avoir organisé cette séance de haut niveau pour poursuivre le dialogue sur le renforcement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (UA). Je tiens à réaffirmer l'appui inconditionnel du Nigéria à cette initiative louable. Le Président Goodluck Jonathan, en sa qualité de Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), apprécie vivement l'invitation qui lui a été faite de participer au débat d'aujourd'hui.

Je voudrais également exprimer mes remerciements au Secrétaire général Ban Ki-moon pour son leadership et son attachement à la cause de la paix et de la sécurité en Afrique. Son rapport exhaustif (S/2011/805), qui, comme il convient, donne le ton au débat d'aujourd'hui, est pertinent, car il fait des propositions concrètes pour améliorer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Nous devons énormément au Ministre des affaires étrangères kényan, au Président du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine et au Commissaire M. Lamamra pour leurs éclairages et leurs importantes observations.

La situation sur le plan de la sécurité étant de plus en plus complexe et dynamique en Afrique, on ne soulignera jamais assez la nécessité de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, deux organisations dont les efforts se sont avérés décisifs pour remédier aux problèmes liés à la paix et à la sécurité. Nous nous félicitons par conséquent des résultats importants qui ont marqué la coopération entre les deux organes ces deux dernières décennies. Nous nous réjouissons en particulier de la coopération de plus en plus horizontale et verticale entre les deux organisations et entre leurs principaux organes et institutions.

Le lancement de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité le 25 septembre 2010, la création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba et les régulières réunions de responsables ont porté leurs fruits et ont considérablement renforcé la coopération et la coordination entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine. Il est encourageant que les réunions de l'Équipe spéciale aient donné des occasions précieuses aux deux organes de rechercher des solutions durables aux situations de conflit en Somalie, en Côte d'Ivoire, au Soudan et en Libye.

Pour que le partenariat soit viable, durable et stratégique, il doit reposer sur des orientations claires. En effet, nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel le partenariat devrait reposer sur des compétences particulières, la complémentarité des mandats et l'utilisation optimale des ressources et des capacités.

Il convient de souligner que la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est on ne peut plus importante pour le partenariat de plus en plus étendu entre l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble et l'Union africaine. En tant que membre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et notre mandat au Conseil de sécurité venant juste de s'achever, nous sommes tout à fait conscients du rôle central que les deux organes jouent dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, il est non souhaitable mais impératif d'organiser régulièrement des réunions consultatives.

En juillet 2010, sous la présidence nigériane du Conseil de sécurité, les deux organes, qui se sont réunis à New York, ont convenu de la forme spécifique que prendraient leurs réunions consultatives annuelles ainsi que des modalités de ces réunions. Il s'agit d'une initiative positive. Nous nous attendons donc, au cours des prochaines réunions consultatives, à des progrès en termes de qualité et à des débats plus dynamiques sur des questions de fond, et pas uniquement de procédure.

Le maintien de la paix en Afrique est une partie intégrante et vitale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont la responsabilité principale incombe au Conseil. Bien évidemment, il s'agit du principal domaine de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et, inversement, de celui où la tâche est la plus ardue et la plus importante.

Lorsque l'Union africaine entreprend une opération de maintien de la paix mandatée par l'ONU, elle se heurte à de nombreuses difficultés en termes de financement, de matériel et d'appui à la mission. Ces besoins sont souvent supérieurs aux ressources et capacités dont elle dispose pour les satisfaire. Les enseignements tirés de l'atelier conjoint organisé en novembre 2010 par l'ONU et l'UA confirment notre avis selon lequel il reste encore beaucoup à faire s'agissant de la planification des missions, de l'élaboration des doctrines et politiques et de la mise en œuvre opérationnelle de la Force africaine en attente.

S'agissant de la Somalie, tout en saluant l'effort déployé par l'Organisation des Nations Unies pour accroître son implication qui s'est traduit par la création du Bureau des Nations Unies à Mogadiscio, nous croyons que la fourniture complète de dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé à la Mission de l'Union africaine en Somalie serait une façon réaliste de renforcer les acquis obtenus récemment en termes de sécurité. En fin de compte, une opération de maintien de la paix des Nations Unies complète et solide sera la panacée aux problèmes incessants dont souffre le pays et qui sont liés à l'insécurité, à la piraterie et à la situation humanitaire.

Pour ce qui est du Darfour, la signature de l'accord de Doha motive le Conseil de sécurité à donner son accord à la convocation du processus politique au Darfour, comme le préconise l'Union africaine.

Dans leurs déclarations de ce matin, plusieurs délégations ont convenu à juste titre que la réussite de toute opération de maintien de la paix dépendait largement des ressources financières et logistiques adéquates et disponibles en temps voulu. Toutefois, le financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine demeure un problème de taille. Mais comme le rapport Prodi nous le rappelle, « [l]es solutions possibles en matière de financement ne sont pas difficiles à répertorier » (*S/2008/813, par. 7*).

Le problème persiste parce que nous, les parties prenantes, n'avons pas pu adopter les options ambitieuses et créatives nécessaires. Les cadres financiers actuels ne se prêtent pas encore à une stratégie durable pour un partenariat pour le maintien de la paix.

Le Conseil doit envisager d'approuver un mécanisme de financement qui garantisse la prévisibilité, la durabilité et la souplesse de financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine. À cet égard, le Nigéria salue la création du Groupe de personnalités de haut niveau de l'Union africaine chargé de chercher de nouvelles sources de financement, placé sous la présidence de l'ancien Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, et espère que le Groupe obtiendra l'appui nécessaire pour s'acquitter de son mandat essentiel. Davantage de progrès sont aussi nécessaires dans la mise en œuvre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine.

Pour un partenariat plus stratégique, les deux organisations devront intensifier leur investissement dans la prévention des conflits, la médiation et la consolidation de la paix. Le Nigéria est convaincu que les stratégies de diplomatie préventive, comme les systèmes d'alerte rapide et la médiation, sont essentielles pour parvenir à la paix et à la sécurité sur

le continent. C’est la raison pour laquelle nous avons voulu traiter la question de la prévention des conflits durant notre présidence du Conseil de sécurité en juillet 2010 (voir S/PV.6360).

L’Union africaine a travaillé assidûment ces 10 dernières années pour établir un cadre viable en faveur de la prévention et l’intervention, notamment par le Groupe des Sages et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine. La CEDEAO a aussi réalisé des progrès remarquables dans ce domaine, essentiellement par la mise en œuvre continue de son cadre de prévention des conflits, y compris son conseil des anciens, ses missions d’établissement des faits et de soutien électoral et ses systèmes d’alerte rapide.

Qui plus est, les deux organisations ont élaboré des mécanismes robustes de maintien de la paix. Un travail de cette importance aux niveaux régional et sous-régional doit être appuyé par les décisions prises au sein de l’Organisation des Nations Unies. C’est pourquoi le Nigéria salue l’initiative prise par l’ONU et le secrétariat de l’Union africaine d’élaborer des directives communes qui rentrent dans le cadre de médiation en Afrique en s’inspirant des enseignements tirés au Kenya, au Darfour, en Somalie et en Guinée-Bissau.

Nous saisissons la présente occasion pour appeler à une plus grande coopération entre l’ONU et l’Union africaine dans la rédaction de résolutions qui non seulement traiteraient de nos difficultés inhérentes, mais nous inciteraient également à réaliser nos aspirations communes à un monde plus pacifique. C’est là effectivement un objectif réalisable s’il repose sur un partenariat plus étroit entre l’ONU et les organisations régionales, notamment l’Union africaine et la CEDEAO.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2012/25) dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Azerbaïdjan, Chine, Colombie, France, Allemagne, Guatemala, Inde, Maroc, Pakistan, Portugal, Fédération de Russie, Afrique du Sud, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis d’Amérique

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que résolution 2033 (2012).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni vient de voter pour la résolution 2033 (2012) car nous sommes convaincus de l’importance du rôle que les organisations régionales peuvent jouer en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique et ailleurs. Le Royaume-Uni reconnaît en particulier la contribution apportée par l’Union africaine dans la prévention et la gestion des conflits en Afrique et se félicite de la coopération entre l’ONU et l’Union africaine à cet égard.

Nous ne croyons pas, cependant, que la coopération, quelle que bienvenue qu’elle soit en principe, doive se faire aux dépens de la primauté du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales ou de sa capacité pratique à réagir avec rapidité et efficacité à toute menace posée à la paix et la sécurité internationales.

Nous regrettons que la hâte avec laquelle le texte de la résolution a été négocié n’ait pas permis d’éliminer certaines ambiguïtés potentielles sur ces questions. Je tiens donc à clarifier la position de mon pays. Le paragraphe 6 de la résolution mentionne la coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l’Union africaine. Dans les cas où nous considérons que la coordination est appropriée, elle ne peut se faire que dans le cadre de la primauté du Conseil de sécurité concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une coopération effective entre l’ONU et les organisations régionales exige d’avoir des consultations et des communications opportunes et d’éviter des procédures prescrites trop rigides face à la diversité et à l’urgence des défis.

Le Royaume-Uni appuie les efforts visant à renforcer les liens entre le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales conformément à la Charte des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n’y a plus de noms inscrits sur la liste des orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 35.